

MEMOIRE A LA COMMISSION
D'ETUDE SUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION
SOCIO-CULTURELLE DES ADULTES

PAR

L'A.F.E.A.S., REGION DE NICOLET

DECEMBRE 1980

Table des Matières

	page
Introduction 1
Présentation de l'AFEAS 1
Les femmes et l'éducation des adultes 2
Admissibilité:	
Formation générale 3
Formation professionnelle 3
Le socio-culturel 4
Cours offerts par les municipalités 4
Recommandations 5

- - - - -

INTRODUCTION

L'Aféas, Région de Nicolet est un organisme féminin voué à l'éducation et à la formation de ses membres, Moralement engagée vis-à-vis des femmes de son milieu, l'Aféas veut être leur porte-parole et permettre à leurs doléances de parvenir jusqu'à cette Commission.

PRESENTATION DE L'AFEAS REGION DE NICOLET

L'Association d'Education et d'Action Sociale, Région de Nicolet, est une des treize régions affiliées à l'Association. L'Aféas regroupe en association des femmes intéressées à la promotion de la femme, elle éduque ses membres, les éveille à leurs responsabilités et les engage à réaliser des actions pour arriver à cette promotion de la femme. En plus l'Aféas entend agir comme corps intermédiaire auprès des instances décisionnelles.

L'Aféas, Région de Nicolet compte 4,300 membres qui oeuvrent dans 44 cercles. Le territoire sous sa juridiction comprend les comtés (de recensement) de Nicolet, Yamaska, Arthabaska et Drummond. Ce même territoire est desservi par quatre Commissions scolaires régionales: Provencher, Carignan, Bois-Francs et St-François. La majorité de nos membres sont mariées, elles (44%) ont de 3 à 6 enfants et 59% d'entre elles travaillent exclusivement à la maison. Elles vivent en majorité sur des fermes ou dans de petits villages. Elles avouent (63%) avoir entre 30 et 60 ans et 76% ont de 7 à 10 ans de scolarité. Si on se réfère à l'âge et à la scolarité, on se rend compte que nos membres, en forte proportion, constituent une clientèle éventuelle de l'éducation des adultes.

1- L'Aféas, Région de Nicolet, organisme d'éducation.

Nous ne voulons pas reprendre l'argumentation qui charpente le mémoire présenté, ici même, devant cette Commission, par l'Association.

Nous voulons plutôt appuyer, endosser pleinement la perception qu'à l'Association de son rôle d'éducation auprès de ses membres. Et à notre tour, nous faisons les mêmes recommandations:

- que le gouvernement du Québec reconnaisse le principe de la valeur sociale et économique du travail de la femme au foyer;
- que le ministère de l'Éducation du Québec reconnaisse l'importance de l'éducation populaire auprès des femmes au foyer, offerte par les organismes volontaires;
- que le ministère du Travail et de la Main d'œuvre reconnaisse la rentabilité sociale et économique du travail de la femme au foyer et lui accorde le même statut que les autres travailleurs, pour accéder aux cours de formation générale et professionnelle, avec rémunération.

2- Les femmes et l'éducation des adultes.

Nous n'avons pas à la Région où tout repose sur le bénévolat, la disponibilité et la capacité de dresser un dossier scientifique sur l'éducation des adultes. Les données qui suivent viennent plutôt de témoignages de nos membres, de la perception qu'elles ont du service soit comme consommatrices de cours, soit comme animatrices. Nous ne toucherons que le secondaire. Tout ce qui regarde le collégial et l'université nous est difficile d'accès pour les raisons données plus haut.

Ce qui ressort avant tout, c'est l'enchevêtrement des services, le nombre des agents en charge des programmes, le chevauchement du gouvernement provincial et fédéral, la grande indifférence dans laquelle les Commissions scolaires régionales tiennent cette partie de l'éducation et la complexité du tout, les femmes perçoivent que ce service n'est pas organisé en fonction d'elles et de leurs besoins - même si elles constituent souvent plus de 80% de la clientèle - mais qu'il donne priorité au marché du travail et au chômage (recyclage de la main d'oeuvre pour arriver à un emploi ou amélioration des conditions de travail) en plus lorsqu'elles veulent s'inscrire à des cours réguliers, elles se heurtent à des normes et à des exigences qui en quelque sorte les excluent.

2-1 Formation générale

Pour être admises à ces cours, à temps plein, il faut nécessairement être inscrites à un centre d'emploi du Canada. Et seuls les travailleurs (euses) en chômage reçoivent des allocations de formation. C'est donc dire qu'ici, on ne reconnaît pas la valeur économique du travail de la femme au foyer. L'inscription à temps partiel est aussi soumise aux mêmes exigences.

2-2 Formation professionnelle.

Pour s'inscrire à la formation professionnelle, les femmes se heurtent aux mêmes difficultés défavorables qu'en formation générale mais en plus, ici, elles ne peuvent s'inscrire au cours de leur choix car elles n'ont accès qu'à quelques options débouchant sur les métiers dits féminins. L'inscription aux cours professionnels, à temps partiel qui seraient, semble-t-il, plus accessibles aux femmes leur est cependant pratiquement fermée car ces cours sont considérés comme cours de perfectionnement et seules les femmes déjà sur le marché du travail y ont accès. Nous trouvons discriminatoire le fait qu'une partie de

la population féminine puisse s'inscrire à des cours et soit payée pour les suivre alors que pour l'autre partie, l'accès est fermé.

2-3 Le Socio-culturel.

Les cours dit socio-culturels recrutent leur clientèle en grande majorité chez les femmes (85%) Est-ce parce qu'ils sont surtout consommés par des femmes que ces cours n'ont aucune reconnaissance et sont plutôt perçus comme des loisirs passe-temps? Le peu d'estime que les Commissions scolaires accordent à ce genre de cours amène comme conséquence que la qualité et les qualifications des professeurs (ou animateurs) laissent souvent à désirer. En outre les cours sont souvent donnés dans des locaux inadéquats, inconfortables; les professeurs et les étudiant(e)s doivent travailler sans outils et sans équipement. Il faut aussi signaler, qu'à contenu pratiquement égal, des cours sont subventionnés tandis que d'autres doivent "s'auto-financer". Une autre anomalie veut que certains cours (ex: langue) lorsqu'ils sont reçus en formation générale portent des crédits tandis qu' au socio-culturel, les mêmes cours n'ont même pas d'attestation. En terminant sur ce sujet, les femmes au foyer croient que les cours de couture, d'alimentation, de décoration intérieure, de psychologie devraient être reconnus et sanctionnés comme des cours professionnels car, au même titre que des cours de perfectionnement offerts aux secrétaires, ces cours constituent une formation de recyclage et de perfectionnement dans leur métier de femme à la maison.

2-4 Les cours offerts par les municipalités.

Depuis quelques années, les Commissions scolaires se départissent des cours dits socio-culturels au profit des municipalités qui deviennent responsables de l'initiation aux loisirs socio-culturels. Ici encore, ces cours sont perçus comme loisirs passe-temps. Les budgets réduits et les salaires modestes jettent le discrédit sur ces cours et a une fâcheuse influence sur la qualité des professeurs (animateurs). En plus, ces cours étant des cours d'initiation, il devient impossible

de s'y réinscrire d'où la difficulté de poursuivre l'apprentissage. Il faut signaler que peu de municipalité ont découvert leur rôle et leur responsabilité dans le domaine socio-culturel et que beaucoup n'ont pas adhéré au programme du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ce qui signifie qu'encore une fois, ce sont les femmes des petits centres qui sont pénalisées parce qu'elles n'ont plus accès à des services dont elles pouvaient profiter via l'éducation des adultes des polyvalentes.

3- RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement du Québec récupère toute la responsabilité de l'éducation des adultes de façon à empêcher la duplication et la complexité que connaît le système actuellement;
- Qu'une évaluation sérieuse soit faite de la qualité des cours socio-culturels dispensés par les municipalités;
- Que des normes plus strictes président à l'évaluation des professeurs (animateurs) au socio-culturel;
- Que les cours de couture, alimentation, décoration intérieure, psychologie soient classés et sanctionnés comme cours professionnels de perfectionnement.